

Collectif Bassines non merci 79

Échec de la répression suite à la manifestation de La Rochelle : 2 militants relaxés par la justice !

Nouvelle victoire juridique pour la lutte antibassines ! Deux personnes inculpées suite à la manifestation du 20 juillet dernier à La Rochelle ont été **relaxées par la justice ce jeudi 9 janvier 2025. Elles étaient poursuivies pour des délits que le tribunal a jugés trop peu caractérisés. C'est un camouflet pour le procureur de La Rochelle et plus largement contre les tentatives de criminalisation du mouvement écologiste.**

En juillet, une immense manifestation antibassines avait rassemblé plus de 10 000 personnes à La Rochelle. Suite à 5 jours de rencontres internationales au Village de l'Eau, à une manifestation dans la Vienne devant la coopérative Terrena et le désarmement naturaliste d'une bassine appartenant à l'industriel de ferme-usine Pampr'oeuf, il s'agissait de **remonter la filière bassines jusqu'aux sources de l'accaparement : les méga-coopératives et entreprises de négoce du port de la Pallice.**

Plusieurs cortèges avaient ruisselé dans la ville dans l'objectif d'établir différents points de blocages festifs. Un blocage paysan en tracteurs a surgi au petit matin et pénétré dans le port pour bloquer les bâtiments de l'entreprise Soufflé, un cortège côtier et sa flottille de catamarans et kayaks a choisi la voie du blocage maritime et un immense cortège a emprunté les boulevards en direction du port.



À la répression policière une fois de plus extrêmement violente (les manifestant.es ont été nassé.es, gazé.es et lourdement chargé.es) s'était ajoutée la répression judiciaire que le mouvement antibassines connaît malheureusement de manière systématique depuis plusieurs années.

Malgré la volonté très claire du gouvernement de criminaliser les manifestant.es et d'incriminer sans considération pour les faits, cette fois le message envoyé par la justice est clair : la liberté de manifester doit être respectée !

Ces personnes étaient poursuivies sur des **motifs complètement fantaisistes** :

1. Un étudiant a été taxé de « port d'arme » pour avoir transporté dans son sac à dos un rapporteur en métal, et un kit couteau-fourchette-tire-bouchon de Nature&Découverte.

2. Ils ont été accusés sans preuves de s'être introduits illégalement dans un EHPAD « à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contrainte ».

3. Ils étaient poursuivis pour « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations » pour s'être simplement rendus à une manifestation, ce qui revient pudiquement à criminaliser le droit de manifester.

Ces allégations dangereuses pour les libertés fondamentales ont ainsi été balayées par la défense, malgré le zèle très politique du procureur de la République de La Rochelle, Arnaud Laraize (qui avait tenté de piètres attaques à l'encontre des prévenus et surtout de leur avocate Me Alice Becker).

C'est une victoire dont nous nous réjouissons, tout en constatant que ces relaxes sont aussi le symptôme d'une tendance répressive plus profonde : la volonté de l'exécutif de criminaliser nos mouvements coûte que coûte, au prix parfois du sérieux et de la crédibilité.



Bluesky : @bassinesnonmerci.bsky.social

Facebook : @bassine.nonmerci.5

Télégram : @STOPmegabassines

Site : www.bassinesnonmerci.fr